

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

CAP AEPE

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Assurer l'accueil et la sécurité du jeune enfant (moins de 6 ans).
- Réaliser des soins d'hygiène et de confort auprès des enfants.
- Aider à la préparation des repas, servir, aider à la prise des repas.
- Contribuer à son développement, à son éducation, et à sa socialisation.
- Organiser et animer des activités auprès des enfants.
- Assurer l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant.

Entreprises d'accueil

- Établissements d'accueil de Jeunes Enfants publics (dépendant des Collectivités territoriales), ou privés.
- Écoles maternelles publiques ou privées.
- Accueils de mineurs en centres de loisirs publics ou privés.
- Maison d'assistant maternel, services de garde d'enfants à domicile

Prérequis

- **Âge** : avoir 18 ans avant le 31/12/2023.
- **Niveau d'entrée** : être titulaire d'un CAP, CAPA, BEP, Baccalauréat ou autre diplôme de niveau 4 uniquement délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale ou par le Ministère de l'Agriculture (dispense des épreuves générales de l'examen).
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance :
 - Avoir envie d'évoluer professionnellement auprès des jeunes enfants en les accompagnant sur la voie de l'autonomie tout en respectant des normes d'hygiène et de sécurité strictes.
 - Savoir travailler en équipe et partager des informations pour le bien-être des enfants.
 - Être ponctuel et rigoureux dans son travail et dans son engagement auprès de la structure.
 - Souriant, aimant communiquer avec les autres, esprit d'équipe et de partage.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* **Positionnement** : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
50033205	28048

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'État de Niveau 3 (cadre européen des certifications).

Durée de la formation

400 heures (sur 1 an).
Démarrage en août.

Durée du contrat

1 an, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne 1 jour / semaine (mercredi) + 4 semaines complètes.
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



Lycée Agricole Privé Costa de Beauregard

340 rue Costa de Beauregard
73000 CHAMBÉRY
04 79 33 44 22
chambéry@cneap.fr
www.fondationdubocage.org

Architecture et contenu de la formation

Blocs de compétences (BC) Découpage horaire	Contenu détaillé
<p>BC 1 UP1 Accompagner le développement du jeune enfant 175 heures</p>	<ul style="list-style-type: none"> Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte. Adopter une posture professionnelle adaptée. Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné. Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant. Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages. Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant. Préparation à l'épreuve EP1 (révisions, rédaction des fiches et oraux blancs).
<p>BC 2 UP2 Exercer son activité en accueil collectif 49 heures</p>	<ul style="list-style-type: none"> Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement. Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant. Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant. Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle. Préparation à l'épreuve EP2 (révisions et écrits blancs).
<p>BC 3 UP3 Exercer son activité en accueil individuel 70 heures</p>	<ul style="list-style-type: none"> Organiser son action. Négocier le cadre de l'accueil. Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant. Elaborer des repas. Préparation à l'épreuve EP3 (révisions et oraux blancs).
<p>Compétences transverses, Divers 106 heures</p>	<ul style="list-style-type: none"> Accueil et présentation de la formation, constitution de la promotion. Prévention Santé Environnement « P.S.E. » (Formation et préparation à l'épreuve). Certificat de Secouriste Sauveteur du Travail. Accompagnement vers l'emploi (outils de recherche, simulations d'entretien).

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)

La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets

Une organisation coopérative des apprentissages

Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Épreuves	Coefficient	Type	Forme
EP 1	7 (dont 1 pour P.S.E.)	Ponctuel (Education Nationale)	Oral
EP 2	4	Ponctuel (Education Nationale)	Écrit
EP 3	4	Ponctuel (Education Nationale)	Oral

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

- Possibilité de valider un ou des blocs de compétences : EP1, EP2 ou EP3
- Validation partielle possible, bénéfique sur 5 années.

Important : Pour présenter les épreuves du CAP AEPE il faut justifier de périodes de formation en milieu professionnel ou d'une expérience professionnelle d'une durée de 14 semaines (minimum 32 heures/semaine), répartie comme suit :

- Epreuve EP1 : auprès d'enfants de 0 à 3 ans.
- Epreuve EP2 : en structure collective auprès d'enfants de 0 à 6 ans.

Références : Taux moyens du CFA régional

	2022-23	2021-22	2020-21	2019-20
Taux de réussite du CAP AEPE dans l'UFA	-	100%	-	-
Taux de réussite globaux <i>Effectif présenté</i>	-	87% 2200	90% 1303	90% 1053
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	en cours	44%	44%
Taux de poursuite d'étude	-	en cours	50%	44%
Satisfaction globale Apprentis entrants (Enquête réalisée en début de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) <i>Répondants / Sondés</i>	89% 600/2531	90% 365/2485	92% -	94% -
Satisfaction globale Apprentis sortants (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) <i>Répondants / Sondés</i>	-	68% 354/2400	83% -	86% -
Taux d'abandon globaux	-	14%	11%	-

Retrouvez également tous les résultats globaux du CFA Aktéap sur notre site internet.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

Le CAP permet un accès direct à l'emploi. Il permet également de poursuivre des études en 2 ans en un bac professionnel, d'intégrer des formations préparant à certains diplômes d'état du secteur sanitaire et social : auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants ou aide-soignant, de passer le concours ATSEM.

Débouchés professionnels :

Ecole maternelle ou accueil collectif de mineurs :

- Agent territorial spécialisé des écoles maternelles.
- Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant.
- Assistant éducatif petite enfance.
- Adjoint/agent d'animation.

Établissements ou services d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans :

- Auxiliaire petite enfance.
- Agent social.
- Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant.
- Assistant éducatif petite enfance.

Domicile :

- Garde d'enfant à domicile.
- Assistant maternel.
- Employé à domicile.
- Employé familial auprès d'enfant.

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 7 185 €.

Pour les employeurs publics d'État et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{er} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^e année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^e année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter d'avril.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut apprentissage et stagiaire de la formation continue.

Accès par transport

- Parking gratuit sur place.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité : Lignes C, 2, 5, 15.
- Gare TGV Ter à proximité : gare de Chambéry – Challes les Eaux à 15 min (à pied ou en bus).

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui en partie.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

Adhérent UNEP

• Restauration

- Cantine / self sur place
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

- Internat sur place
- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par l'UFA

Matériel / Équipement

- Salles de cours équipées video projection, Espace numérique, Espace documentaire...
- Plateaux techniques :
 - Salle de soin petite enfance
 - Salle d'entretien du linge et des locaux
 - Cuisine pédagogique

Coordonnées de l'UFA



Lycée Agricole Privé Costa de Beauregard

340 rue Costa de Beauregard
73000 CHAMBERY
04 79 33 44 22
chambery@cneap.fr
www.fondationdubocage.org

Référente Handicap

Coline BLANCHET
coline.blanchet@cneap.fr

CFA de rattachement :



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026